

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE**

Service versant : Préfecture, deuxième direction, 1^{er} bureau.

Date de prise en charge : 4 février 1964

Pilon :

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 3

Métrage : 0,35 m.l.

Dates extrêmes du versement : non connu

Délai de communicabilité maximum :

Communicabilité : immédiate

numéro des articles	description des articles	dates extrêmes
	Dépenses de l'Etat	
50	Education nationale : certificats de réimputation, ordres de reversement, situations	
60	Intérieur : Ordres de reversement, situations	
74	Tous ministères : ordres de reversement	1963